Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 144 (1999)

Heft: 3

Artikel: Le "Rapport sur la politique de sécurité 2000" : une véritable réorientation

Autor: Ryter, Marc-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348668

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le «Rapport sur la politique de sécurité 2000»: une véritable réorientation

Au moment où s'entame la dernière ligne droite avant la publication du nouveau Rapport sur la politique de sécurité du Conseil fédéral, il apparaît opportun de souligner les tendances marquantes qui vont l'imprégner. Ces tendances sont déjà contenues dans deux documents importants qui ont été publiés par le DDPS. Il s'agit des *Lignes directrices politiques pour le Rapport sur la politique de sécurité 2000* et de *La neutralité de la Suisse*, qui peuvent être commandés auprès du service de l'information du Département de la défense, de la protection de la population et des sport (DDPS).

Marc-André Ryter

Même s'ils demeurent mal connus du grand public, ces deux documents ont joué un rôle clé dans la définition de la nouvelle politique de sécurité de la Suisse et ont jeté les bases de ce qui constituera un tournant de cette politique. Ils ont été élaborés à la suite de la publication du Rapport de la Commission Brunner et de l'analyse des multiples commentaires et réactions qu'il a suscités. Ce Rapport Brunner a ainsi apporté une précieuse contribution à la redéfinition de notre politique de sécurité en lançant un véritable débat de fond à l'échelon national.

A travers ces publications, le DDPS veut aussi continuer dans la ligne de transparence et de clarté qui doit accompagner tout à la fois l'élaboration de la nouvelle politique de sécurité et la transformation de l'armée.

Grâce à ces lignes directrices claires et sans équivoques, les responsables de l'administration disposent d'un fil rouge qui permet à tous de travailler dans la même direction. De même, ces lignes directrices permettent de faire le lien entre les Rapports sur la politique de sécurité 1990 et 2000, ainsi qu'entre l'Armée 95 et l'Armée XXI. Elles montrent clairement que les orientations politiques et militaires de la fin des années 80 et du début des années 90 étaient bonnes, qu'il s'agit maintenant de les affiner en fonction des récentes évolutions.

Coopération

Le titre des lignes directrices pour la nouvelle politique de sécurité donne immédiatement le ton: *La sécurité par la coopération*. Le DDPS souligne ainsi d'emblée la modification fondamentale qui est en train de remodeler l'environnement stratégique de la Suisse. La sécurité de l'Europe de demain se construit par la coopération, et non plus par la dissuasion. Une coopération étendue et la construction commune d'un espace sûr est en train de remplacer l'ancienne militarisation outrancière supposée dissuasive et la formation d'alliances concurrentes. De plus, les dangers auxquels les Etats européens et leurs populations doivent faire face ont de plus en plus un caractère supranational et de moins en moins un caractère militaire. La mise en commun des moyens est la seule solution si l'on veut lutter efficacement contre eux.

Les menaces principales contre la sécurité de la Suisse viennent clairement de l'extérieur de nos frontières et exigent presque toutes des solutions internationales. La Suisse a donc des intérêts majeurs à participer aux efforts de la communauté internationale. A long terme, il ne fait aucun doute que les efforts pour rechercher et trouver des solutions dès l'apparition des problèmes seront bien plus avantageux que la lutte, dans notre pays, contre les conséquences de ces problèmes. Le temps de l'«Alleingang» est désormais dépassé, au moins pour ce qui peut être appelé un futur prévisible.

Les lignes directrices soulignent judicieusement que la coopération n'est pas un concept qui a une dimension uniquement extérieure. Bien au contraire, la coopération commence principalement à l'inté-

rieur du pays. Dans le cadre de la nouvelle politique de sécurité, les instruments nationaux doivent coopérer encore bien plus étroitement que par le passé, quel que soit le département dont ils dépendent. Le caractère multidimensionnel des dangers potentiels rend toute querelle de clocher ou lutte d'influence obsolète et dangereuse.

De même, une coopération accrue sur le plan international ne signifie en aucun cas l'abandon de moyens autonomes solides et compétents, bien au contraire. La qualité, donc l'efficacité de toute contribution suisse aux efforts globaux, en vue d'assurer en fin de compte notre propre sécurité, dépendront de la qualité de nos moyens. Plus les instruments nationaux de notre politique de sécurité seront efficaces, plus notre contribution internationale pourra être valable, et plus la lutte contre les phénomènes nous menaçant d'une manière ou d'une autre aura des chances de succès.

Dans ce contexte, il est remarquable de constater que les trois missions actuelles de l'armée, qui lui ont été attribuées dans le *Rapport 90*, demeurent inchangées. Cela démontre à quel point le besoin de flexibilité en matière d'utilisation des forces armées comme instrument de notre sécurité avait été reconnu et transposé de manière adéquate, immédiatement après la fin de la guerre froide. Grâce à une pondération devenue nécessaire à la suite de l'évolution de l'environnement international, il va être possible de poursuivre sur la voie ouverte par la réforme «Armée 95». Il ne s'agira donc point de renier certains aspects au profit d'autres, mais bien de procéder à une nouvelle répartition des efforts principaux, de manière à renforcer leur efficacité. Dans tous les cas, le savoir-faire et les capacités actuels seront les pierres angulaires de la nouvelle armée XXI; ils devront être maintenus et même développés dans chacun des domaines concernés, à savoir la promotion de la paix, la prévention de la guerre et la défense, la sauvegarde des conditions d'existence.

Neutralité

Si notre sécurité doit à l'avenir être garantie prioritairement par la coopération, notre politique de neutralité doit, elle aussi, être analysée. Les possibilités d'agir à l'échelon international, que nous laisse le droit de la neutralité, doivent être mises en évidence. La marge de manœuvre est bien plus grande qu'on ne le suppose de prime abord; elle permet à un pays neutre de déployer une grande activité, lorsqu'il s'engage pour la promotion de la paix et de la sécurité. En ce sens, la neutralité est abordée de manière moins émotionnelle et redevient ce qu'elle n'a jamais cessé d'être en réalité, un instrument de notre politique globale. Une tâche importante attend le Conseil fédéral dans le domaine de l'information, car il devra expliquer clairement que neutralité et coopération internationale étendue en matière de paix et de sécurité ne sont pas incompatibles.

En fonction de l'évolution de la situation, il se pourrait aussi que la Suisse soit amenée, à l'image de la Finlande ou de l'Autriche, à se demander si sa sécurité ne pourrait être garantie de manière plus efficace et moins onéreuse en abandonnant au moins provisoirement son statut de pays neutre...

En guise de conclusion

L'adaptation est un concept simple, tant qu'il est dirigé. C'est là exactement la responsabilité des responsables politiques. Adaptation ne veut pas dire course effrénée en avant, mais utilisation des chances qui s'offrent à nous. Les possibilités de développer une coopération internationale poussée, dans le domaine de la paix et de la sécurité, représentent à l'heure actuelle notre meilleure chance d'assurer paix, sécurité et stabilité à long terme en Europe.

On ne peut pourtant pas exclure que l'évolution de la situation nous pousse, dans un avenir plus lointain, à revenir en arrière, à remettre en place des capacités militaires autonomes dissuasives et à proclamer à nouveau une stricte neutralité, par exemple dans le cas d'une nouvelle émergence d'alliances militaires rivales en Europe. Il s'agira alors également de prendre les décisions qui s'imposeront et qui seront dictées par la situation du moment.

Ce qui importe en premier lieu, c'est de ne jamais prendre de décisions à caractère définitif et irréversible, de garder les moyens de réagir pour assurer dans tous les cas notre sécurité.

M.-A. R.